



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 mars 2000  
Français  
Original: anglais

## Commission du développement durable

Huitième session

24 avril-5 mai 2000

### Progrès réalisés pendant les années 90 sur le plan de l'approvisionnement en eau salubre et de l'assainissement

#### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–5	3
II. Aperçu de la situation actuelle . . . . .	6–55	3
A. Considérations méthodologiques . . . . .	6–14	3
1. Collecte des données . . . . .	8–9	4
2. Définitions de l'accès . . . . .	10–11	4
3. Analyse des données . . . . .	12–14	7
B. Couverture des services . . . . .	15–44	7
1. Approvisionnement en eau aux niveaux régional et mondial . . . . .	17–21	9
2. Assainissement aux niveaux régional et mondial . . . . .	22–25	9
3. Situation dans les zones urbaines . . . . .	26–34	10
4. Situation dans les zones rurales . . . . .	35–43	11
5. Approvisionnement en eau, assainissement du milieu et situation des personnes déplacées du fait de troubles civils ou de catastrophes naturelles . . . . .	44	12
C. Fiabilité des services et qualité de l'eau . . . . .	45–47	12
D. Flux financiers . . . . .	48–52	13
E. Hygiène du milieu et santé . . . . .	53–54	14

	F. Pauvreté, approvisionnement en eau et assainissement . . . . .	55	14
III.	Évolution de la situation depuis le démarrage de la Décennie . . . . .	56–68	14
	A. Décentralisation du rôle du gouvernement et rôle du secteur privé . . . . .	57–59	14
	B. Responsabilisation des collectivités locales . . . . .	60	15
	C. L'importance de la dimension sexospécifique . . . . .	61	15
	D. Renforcement des capacités et amélioration de l'exploitation et de l'entretien . . . . .	62–64	16
	E. Vers une approche intégrée de la gestion des ressources en eau . . . . .	65	16
	F. Aspects économiques et financiers de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement . . . . .	66–68	16
IV.	Les perspectives pour 2025 . . . . .	69–74	17
	A. Le difficile problème des villes . . . . .	70–72	17
	B. Les conséquences d'une marginalisation des ruraux pauvres . . . . .	73–74	18
V.	La voie vers une généralisation des services . . . . .	75–98	19
	A. Volonté politique . . . . .	81–83	20
	1. L'approvisionnement en eau et l'assainissement, intégrés aux programmes d'atténuation de la pauvreté . . . . .	81–82	20
	2. L'approvisionnement en eau et l'assainissement, intégrés aux programmes relatifs aux établissements humains, notamment en matière de prestation de services adéquats d'assainissement aux citadins et aux ruraux pauvres . . . . .	83	20
	B. Viabilité à long terme et prestation de services . . . . .	84–91	20
	1. Amélioration de la prestation de services, de l'exploitation et de l'entretien, fiabilité des services et de la qualité de l'eau . . . . .	84–86	20
	2. Injection massive de ressources financières et adoption de politiques appropriées de recouvrement des coûts . . . . .	87–88	21
	3. Décentralisation et transfert des responsabilités au niveau de gestion le plus proche possible de la base . . . . .	89–91	21
	C. Stratégies clefs pour accroître la portée des mesures prises . . . . .	92–98	21
	1. Liaison entre l'alimentation en eau et l'assainissement et l'enseignement des principes d'hygiène . . . . .	92–93	21
	2. Volets sexospécifiques de l'alimentation en eau et de l'assainissement . . . . .	94–95	22
	3. Gestion améliorée de l'information . . . . .	96–97	22
	4. Intégration de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans une approche globale de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau . . . . .	98	23

## I. Introduction

1. En 1975, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé qu'environ 77 % de la population urbaine des pays en développement bénéficiait de moyens d'approvisionnement en eau soit directement à la maison soit par des fontaines publiques situées à une distance raisonnable (voir E/CONF.70/14). Environ 75 % de la population urbaine dispose d'un accès raisonnable à des installations sanitaires soit par branchement au réseau public d'assainissement soit par systèmes domestiques. L'Organisation mondiale de la santé a également estimé que 78 % de la population rurale n'a pas accès à un système d'approvisionnement en eau salubre et que 85 % ne dispose pas d'installations sanitaires satisfaisantes. Lors de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau (Mar del Plata, 14-25 mars 1977), environ 1,9 milliard de personnes n'avaient toujours pas accès à l'eau salubre et près de 2 milliards étaient privées d'installations sanitaires appropriées.

2. Préoccupée par cette situation et en application des recommandations du Plan d'action de Mar del Plata<sup>1</sup>, dans sa résolution 35/18, l'Assemblée générale a proclamé la période 1981-1990 Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, durant laquelle les États Membres s'engageaient à susciter une amélioration substantielle des normes et des niveaux des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement d'ici à l'an 1990.

3. L'Assemblée générale a périodiquement évalué les progrès accomplis au niveau de l'accès à l'eau salubre et à des installations d'assainissement adaptées tout au long de la décennie 1980-1990, et elle a pu constater une évolution importante dans les approches utilisées pour la fourniture de ces services. Même si elle a eu pour résultats d'accroître la sensibilisation à la gravité du problème et de permettre l'élaboration de solutions novatrices dans la fourniture des services de base, elle n'a pas forcément accéléré le rythme des progrès.

4. Les rapports établis par le Secrétaire général rappellent inlassablement qu'en dépit des efforts déployés pour intensifier les progrès dans la fourniture des services, le nombre des personnes privées d'accès à l'eau salubre et à des installations sanitaires adaptées ne diminue que très légèrement, voire pas du tout. Ils ont notamment contribué à tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne l'absence de progrès dans la fourniture

d'installations sanitaires. Dans sa résolution 50/126, l'Assemblée générale a noté avec une profonde préoccupation qu'au rythme actuel des progrès, l'approvisionnement en eau potable serait insuffisant pour satisfaire les besoins d'un grand nombre de gens d'ici à l'an 2000 et que l'absence de progrès dans la fourniture de services d'assainissement de base risquait d'avoir des répercussions dramatiques du point de vue de l'environnement et de la santé dans un avenir proche.

5. Le présent rapport est établi en application de la résolution 50/126 de l'Assemblée générale. Il a pour objectif d'évaluer la situation actuelle sur la base d'informations fournies conjointement par le programme commun Organisation mondiale de la santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Compte tenu des résultats, le rapport préconise à l'aube du nouveau millénaire de renouveler l'engagement pris pour éliminer la misère associée au manque d'accès aux services d'approvisionnement en eau salubre et à des installations sanitaires de base. Il prône la mise en oeuvre de mesures sur une large base, en commençant par une évaluation ou une mise à jour par les gouvernements de la situation actuelle dans leurs pays respectifs, à partir de données fiables assorties à des objectifs et des délais ambitieux mais réalistes.

## II. Aperçu de la situation actuelle

### A. Considérations méthodologiques

6. Le suivi de l'évolution de l'accès à l'eau potable et aux installations d'évacuation des excréta pose des problèmes méthodologiques majeurs. L'analyse des informations sur l'eau et l'assainissement datant des années 80 et du début des années 90 montre que la définition de l'eau salubre et de l'assainissement varie souvent non seulement d'un pays à un autre mais également au sein d'un même pays. En outre, les données précédentes étaient fondées sur des estimations réalisées par les fournisseurs des personnes desservies plutôt que sur les réponses des consommateurs dans le cadre d'enquêtes sur les ménages. D'ailleurs, du fait de la modification rapide et souvent invraisemblable des niveaux de couverture d'un moment à un autre, les données montrent que les chiffres estimatifs d'un pays sont souvent aléatoires quelle que soit la méthode utilisée pour la collecte des données.

7. La présente évaluation à l'échelon mondial détermine les informations données par les fournisseurs au profit de celles données par les consommateurs, et vise à mieux tenir compte de l'utilisation effective des installations et des initiatives lancées par des particuliers ainsi que par des collectivités en la matière. Ces tendances et initiatives peuvent non seulement varier au niveau des statistiques établies au niveau national, mais l'expérience montre que les informations provenant des fournisseurs font souvent l'impasse sur les pannes postérieures à l'installation et sur les défaillances au niveau du service.

### 1. Collecte des données

8. L'évaluation a été réalisée sous l'impulsion conjointe de l'OMS et de l'UNICEF, avec le soutien financier du Ministère du développement international du Royaume-Uni et l'appui technique du programme « Water and Environmental Health in London and Loughborough », centre faisant partie du Ministère. On a commencé par distribuer un questionnaire à tous les représentants de pays membres de l'OMS, ainsi que des instructions détaillées sur la procédure à suivre pour le compléter. Le personnel de l'OMS (ou, le cas échéant, des consultants ou des fonctionnaires des gouvernements correspondants) devaient assurer le lien avec le bureau de pays de l'UNICEF au niveau local ainsi qu'avec les diverses agences nationales concernées par les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

9. Les personnes chargées de remplir le questionnaire devaient en premier lieu dresser un inventaire des sources existantes de données à base démographique sur l'accès à l'approvisionnement en eau et aux installations d'assainissement, notamment les rapports sur les recensements nationaux, les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes en grappes à indicateur multiple réalisés avec le soutien de l'UNICEF. Ce sont des enquêtes par sondage qui portent sur plusieurs milliers de ménages dans chaque pays; les sondages sont stratifiés afin de garantir qu'ils sont représentatifs des zones urbaines et rurales de chaque pays. Les chiffres transmis par chaque pays après approbation des agents des administrations respectives devaient tenir compte autant que possible des estimations découlant de ces enquêtes. Il faut souligner que cette méthodologie n'est pas à elle seule une garantie de précision étant donné que des contrôles de qualité indépendants n'ont pas été menés à bien et que la robustesse de la méthode

et des données devra être vérifiée au fil du temps. En conséquence, comme pour toutes les autres données socioéconomiques, leur fiabilité reste limitée compte tenu des erreurs de sondage éventuelles et il convient de ne pas l'oublier lors de l'interprétation et de l'analyse des données figurant dans les tableaux 1 et 2.

### 2. Définitions de l'accès

10. L'évaluation devait permettre de définir l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en fonction des moyens utilisés et des niveaux de services fournis. Pour ce qui est de l'eau, ces accès comprenaient les raccordements au réseau, les bornes-fontaines publiques, les puits tubulaires avec pompe à main, les puits couverts, les sources couvertes et les systèmes de collecte des eaux pluviales; il a également été tenu compte d'autres moyens, déterminés localement. L'accès raisonnable a été globalement défini comme la fourniture d'au moins 20 litres d'eau par personne et par jour à partir d'une source située dans un rayon de 1 kilomètre au plus de l'habitation de l'utilisateur. Toutefois, il convient de souligner que même une définition aussi large que celle-ci est difficile à appliquer rigoureusement dans ce domaine, notamment dans les communautés rurales et périurbaines pauvres, où les quantités quotidiennes utilisées et les distances à parcourir jusqu'à la source sont difficiles à mesurer. Les sources qui ne permettaient pas un accès raisonnable et aisé à l'eau utilisée pour des raisons d'hygiène domestique, telles que camions-citernes, eau en bouteille, n'ont pas été incluses. L'assainissement a été défini comme le branchement à un réseau d'égout ou une fosse septique, la présence de latrines à chasse d'eau, puits simples ou latrines améliorées à fosse ventilée, en tenant également compte des dispositifs locaux acceptables. Le système de traitement des excréments était considéré comme adapté, s'il était privé ou partagé (mais pas public), et s'il prévenait de façon hygiénique tout contact humain avec les excréments. N'étaient pas considérés comme systèmes d'assainissement salubres les latrines à tinettes, les latrines surhaussées, les latrines à ciel ouvert, les latrines à fosse découverte ou système d'assainissement de plein champ, ou de « brousse ».

Tableau 1  
**Approvisionnement en eau et assainissement par région, 1990-2000**  
 (Population en millions d'habitants)

Région/secteur	1990				2000			
	Population	Personnes desservies		Nombre de personnes non desservies	Population	Personnes desservies		Nombre de personnes non desservies
		Nombre	Pourcentage			Nombre	Pourcentage	
<b>Afrique</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	197	168	85,0	30	297	253	85,1	44
Approvisionnement en eau des zones rurales	418	154	36,8	264	487	223	45,7	264
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>321</b>	<b>52,3</b>	<b>293</b>	<b>784</b>	<b>476</b>	<b>60,7</b>	<b>309</b>
Assainissement en zone urbaine	197	164	83,1	33	297	249	83,8	48
Assainissement en zone rurale	418	185	44,4	232	487	210	43,0	278
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>349</b>	<b>56,8</b>	<b>266</b>	<b>784</b>	<b>459</b>	<b>58,5</b>	<b>326</b>
<b>Asie</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	1 029	971	94,3	59	1 352	1 254	92,7	98
Approvisionnement en eau des zones rurales	2 151	1 410	65,5	742	2 331	1 734	74,4	597
<b>Total</b>	<b>3 181</b>	<b>2 380</b>	<b>74,8</b>	<b>800</b>	<b>3 683</b>	<b>2 988</b>	<b>81,1</b>	<b>695</b>
Assainissement en zone urbaine	1 029	678	65,9	351	1 352	1 047	77,5	305
Assainissement en zone rurale	2 151	481	22,4	1 670	2 331	691	29,6	1 640
<b>Total</b>	<b>3 181</b>	<b>1 159</b>	<b>36,4</b>	<b>2 021</b>	<b>3 683</b>	<b>1 738</b>	<b>47,2</b>	<b>1 945</b>
<b>Europe</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	..	..	..	..	545	542	99,5	2
Approvisionnement en eau des zones rurales	..	..	..	..	184	161	87,3	23
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>729</b>	<b>703</b>	<b>96,5</b>	<b>26</b>
Assainissement en zone urbaine	..	..	..	..	545	537	98,5	8
Assainissement en zone rurale	..	..	..	..	184	137	74,3	47
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>729</b>	<b>673</b>	<b>92,4</b>	<b>56</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	313	283	90,4	30	391	353	90,3	38
Approvisionnement en eau des zones rurales	128	72	56,4	56	128	74	57,6	54
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>355</b>	<b>80,6</b>	<b>86</b>	<b>519</b>	<b>427</b>	<b>82,2</b>	<b>92</b>

Région/secteur	1990				2000			
	Population	Personnes desservies		Nombre de personnes non desservies	Population	Personnes desservies		Nombre de personnes non desservies
		Nombre	Pourcentage			Nombre	Pourcentage	
Assainissement en zone urbaine	313	247	78,9	66	391	335	85,7	56
Assainissement en zone rurale	128	39	30,7	89	128	56	43,5	72
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>286</b>	<b>64,9</b>	<b>155</b>	<b>519</b>	<b>391</b>	<b>75,3</b>	<b>128</b>
<b>Amérique du Nord</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	..	..	..	..	239	239	100,0	0
Approvisionnement en eau des zones rurales	..	..	..	..	71	71	99,9	0
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>310</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>	<b>0</b>
Assainissement en zone urbaine	..	..	..	..	239	239	100,0	0
Assainissement en zone rurale	..	..	..	..	71	71	99,9	0
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>310</b>	<b>310</b>	<b>100,0</b>	<b>0</b>
<b>Océanie</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	..	..	..	..	21	21	98,5	0
Approvisionnement en eau des zones rurales	..	..	..	..	9	9	95,4	0
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>97,6</b>	<b>1</b>
Assainissement en zone urbaine	..	..	..	..	21	20	96,0	1
Assainissement en zone rurale	..	..	..	..	9	8	91,3	1
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>94,6</b>	<b>2</b>
<b>Monde</b>								
Approvisionnement en eau des zones urbaines	..	..	..	..	2 845	2 662	93,6	183
Approvisionnement en eau des zones rurales	..	..	..	..	3 210	2 270	70,7	940
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>6 055</b>	<b>4 932</b>	<b>81,5</b>	<b>1 123</b>
Assainissement en zone urbaine	..	..	..	..	2 845	2 427	85,3	418
Assainissement en zone rurale	..	..	..	..	3 210	1 172	36,5	2 038
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>6 055</b>	<b>3 599</b>	<b>59,4</b>	<b>2 456</b>

Source : Sur la base de données fournies par la Division du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Note : Deux points (..) = absence de données comparables; les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent présenter des écarts par rapport aux sommes des autres colonnes.

11. Un accès raisonnable à des moyens d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tel que défini ci-dessus, ne signifie pas obligatoirement que le niveau de service est « adapté » ou que l'eau est « salubre ». Les chiffres ne tiennent pas compte des approvisionnements intermittents ni de la mauvaise qualité de l'eau, même s'il était conseillé dans les instructions de ne pas considérer comme « en état de marche » un système d'eau courante qui ne fonctionne pas à plus de 50 % de sa capacité sur une base quotidienne et des pompes à main qui ne fonctionnent pas pendant au moins 70 % du temps. Des efforts ont été déployés pour imposer aussi souvent que possible ces définitions pour le calcul des chiffres donnés dans le présent rapport. Toutefois, dans certaines régions disposant dans l'ensemble de niveaux de services plus élevés, on a eu tendance à imposer des critères d'accès plus stricts que pour d'autres régions, tendance qui a peut-être été prise en compte jusqu'à un certain point dans les données.

### 3. Analyse des données

12. Des réponses ont été reçues de 150 pays. Les chiffres communiqués ont été acceptés sauf dans les cas où les données recueillies lors de précédentes enquêtes auprès des ménages laissaient penser que ces chiffres étaient inexacts. En pareil cas, on a demandé aux pays concernés, par l'intermédiaire de l'OMS, des précisions concernant les écarts entre les chiffres communiqués et les données extraites des enquêtes. Lorsqu'il n'a pas été possible de régler le problème, les données extraites des enquêtes ont été utilisées avec précaution, en tenant compte du temps écoulé depuis la réalisation de l'enquête, des catégories de résultats considérés, de la taille de l'échantillon, etc. Cela a forcé des répercussions sur la validité des données. Une attention particulière a été accordée aux pays de grande taille dont les résultats influent considérablement sur les moyennes régionales et mondiales. On a surtout prêté attention aux 40 pays les plus peuplés qui représentent environ 90 % de la population mondiale.

13. Comme l'on a changé de méthode entre cette enquête et la précédente, on a pu comparer une partie seulement des résultats (voir tableau 1). Toutefois, afin de pouvoir dégager des tendances, on a calculé les taux de couverture des services pour un certain nombre de pays en 1990 et en 2000. Comme le questionnaire ne portait pas sur l'année 1990, toutes les estimations pour cette date sont fondées sur l'enquête précédente et ne concernent que les pays pour lesquels l'on dispose de

données cohérentes et sur une période suffisamment longue pour dégager une tendance. Les pays étudiés représentent toutefois plus des deux tiers de la population mondiale, de sorte que cela donne une bonne indication des tendances mondiales au cours des années 90. Les taux de couverture des services pour cette période en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été jugés suffisamment fiables pour servir d'indicateurs des grandes tendances dans ces régions.

14. Des incertitudes demeurent concernant un grand nombre de pays et il importe de continuer à améliorer les méthodes d'évaluation. Si les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne sont guère évalués au niveau national, cela est encore plus vrai au niveau local où les besoins se font pourtant plus sentir. Tant que l'on ne disposera pas de données fiables sur la couverture des services dans chaque région, ville et district, l'on ne pourra exploiter comme il convient les évaluations pour procéder à une planification au niveau national.

## B. Couverture des services

15. Les estimations actuelles confirment les inquiétudes exprimées dans les précédents rapports. Au début de 2000, 1,1 milliard de personnes au moins n'avaient pas accès à l'eau salubre et près de 2,5 milliards de personnes ne bénéficiaient pas de services d'assainissement. Les données brutes sur lesquelles se fonde le présent rapport figurent dans le tableau 1. Pour l'Europe, les données de 1990 ont été jugées insuffisantes et les données de 2000 sous-estiment très certainement le nombre de personnes dépourvues d'eau salubre et de services d'assainissement, en particulier dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale pour lesquels on manque de données. D'après un rapport publié en 1995 par le Conseil de coordination pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, quelque 38 millions d'habitants des pays d'Europe centrale et orientale n'avaient pas accès à l'eau salubre<sup>2</sup>. Par ailleurs, les écarts entre les données de 1990 et celles de 2000 pour l'Océanie n'ont pas permis de procéder à une analyse fiable des tendances dans cette région. Le tableau 1 ne comporte aucune estimation pour les deux pays d'Amérique du Nord car il est légitime de penser qu'en 2000, comme en 1990, tous les habitants ou presque y ont accès à l'eau salubre et à des services d'assainissement.

16. On trouvera dans le tableau 2 des estimations révisées concernant la couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les trois régions comparables que sont l'Afrique, l'Asie<sup>3</sup>, l'Amérique latine et les Caraïbes entre 1990 et 2000. Pour ces régions où la situation est préoccupante pour ce qui est de la pauvreté et du développement, les progrès réalisés pour assurer une couverture totale sont lents. Même si le rythme de progression actuel se maintenait, on ne pourrait raisonnablement pas atteindre une couverture totale en ce qui concerne l'eau salubre d'ici à 2050 en Afrique, à 2025 en Asie et à 2040 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les progrès sont relativement modestes dans les pays et dans les secteurs où le taux de couverture des services est élevé (par exemple, les services d'approvisionnement en eau

et d'assainissement dans les zones urbaines en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes). D'une manière générale, la situation est sensiblement meilleure en ce qui concerne les services d'assainissement dans les milieux urbains et il est évident que des efforts devront surtout être faits par les pays d'Asie, où le taux de couverture en milieu rural n'est que de 30 %, et par les pays africains où le taux de couverture dans les zones rurales a diminué entre 1990 et 2000. Pour les trois régions, qui représentent 82,5 % de la population mondiale et où la plupart des pays sont en développement, l'augmentation du taux de couverture a été inférieure à 6 % en ce qui concerne les services d'approvisionnement en eau et inférieure à 10 % en ce qui concerne les services d'assainissement.

Tableau 2  
**Progrès accomplis en ce qui concerne les taux de couverture des services dans trois régions comparables au cours de la période 1990-2000**

Régions	Approvisionnement en eau			Assainissement		
	1990 (en pourcentage)	2000	Augmentation/ diminution	1990 (en pourcentage)	2000	Augmentation/ diminution
<b>Afrique</b>						
Zone urbaine	85,0	85,1	+0,1	83,1	83,8	+0,7
Zone rurale	36,8	45,7	+8,9	44,4	43,0	-1,4
<b>Total</b>	<b>52,3</b>	<b>60,7</b>	<b>+8,4</b>	<b>56,8</b>	<b>58,5</b>	<b>+1,7</b>
<b>Asie</b>						
Zone urbaine	94,3	92,7	-1,6	65,9	77,5	+11,6
Zone rurale	65,5	74,4	+8,9	22,4	29,6	+7,2
<b>Total</b>	<b>74,8</b>	<b>81,1</b>	<b>+6,3</b>	<b>36,4</b>	<b>47,2</b>	<b>+10,8</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>						
Zone urbaine	90,4	90,3	-0,1	78,9	85,7	+6,8
Zone rurale	56,4	57,6	+1,2	30,7	43,5	+12,8
<b>Total</b>	<b>80,6</b>	<b>82,2</b>	<b>+1,7</b>	<b>64,9</b>	<b>75,3</b>	<b>+10,4</b>
<b>Toutes régions confondues</b>						
Zone urbaine	92,4	91,2	-1,2	70,8	80,0	+9,2
Zone rurale	60,7	68,9	+8,2	26,1	32,5	+6,4
<b>Total</b>	<b>72,1</b>	<b>78,0</b>	<b>+5,9</b>	<b>42,4</b>	<b>51,9</b>	<b>+9,5</b>

Source : voir tableau 1.

## 1. Approvisionnement en eau aux niveaux régional et mondial

17. Les chiffres concernant le nombre de personnes n'ayant toujours pas accès à l'eau salubre ne donnent pas lieu d'être optimiste mais des progrès ont été accomplis ces 10 dernières années. Avec la nouvelle méthode, environ 4,9 milliards de personnes, soit 81 % environ de la population mondiale, ont actuellement accès à l'eau salubre dans le monde entier (voir tableau 1).

18. Au niveau régional, des progrès ont été enregistrés en Asie en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, le taux de couverture étant passé d'environ 75 % de la population totale en 1990 à 81 % en 2000. Près de 3 milliards de personnes ont actuellement accès à l'eau salubre. Quelque 607 millions de personnes supplémentaires ont accès à l'eau salubre tandis que le nombre de personnes qui en sont dépourvues a diminué de 105 millions et s'élève actuellement à 695 millions. Des progrès ont été enregistrés dans plusieurs sous-régions (Asie de l'Est, Asie centrale du Sud, Asie du Sud-Est et Asie occidentale) mais surtout en Asie centrale du Sud. Le pourcentage de personnes ayant accès à l'eau salubre en Asie de l'Est et du Sud-Est demeure inférieur à celui des autres sous-régions<sup>4</sup>.

19. En Afrique, le nombre total de personnes dépourvues d'eau salubre s'est accru de 15 millions bien que l'on ait approvisionné en eau 154 millions de personnes supplémentaires et que le taux de couverture soit passé de 52 % à 61 % de la population. Actuellement, 476 millions de personnes ont accès à l'eau salubre, mais quelque 309 millions de personnes en sont toujours dépourvues dans la région. Les progrès réalisés en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, qui ont permis de réduire le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau salubre, ont été contrebalancés par l'augmentation du nombre de personnes privées d'eau en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe. En termes relatifs, les taux de couverture sont sensiblement plus élevés en Afrique du Nord et en Afrique australe (environ 85 %) qu'en Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, où les taux sont compris entre environ 45 et 55 %.

20. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les taux de couverture sont passés de 81 à 82 % de la population totale. Près de 427 millions de personnes ont actuellement accès à l'eau salubre. Bien que l'on ait approvisionné en eau 72 millions de personnes supplé-

mentaires, le nombre d'habitants qui en sont dépourvus a augmenté de 6,6 millions et s'élève maintenant à 92 millions. Il ressort des données disponibles que des progrès importants ont été réalisés dans les années 90 dans l'ensemble des Caraïbes, où le nombre de personnes dépourvues d'eau aurait diminué. Toutefois, ces progrès ont été contrebalancés par l'augmentation du nombre de personnes dépourvues d'eau en Amérique centrale et en Amérique du Sud, où les taux de couverture sont demeurés inchangés. Toutefois, en pourcentage, les taux de couverture dans les Caraïbes demeurent inférieurs à ceux d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

21. S'agissant des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes considérés en tant que groupe, le taux de couverture a augmenté d'environ 6 % de la population (voir tableau 2) : près de 3,9 milliards de personnes ont accès à l'eau salubre dans ces régions. Toutefois, bien que l'on ait approvisionné en eau 835 millions de personnes supplémentaires et que le nombre de personnes dépourvues d'eau aurait diminué d'au moins 80 millions depuis 1990, le nombre d'individus n'ayant pas accès à l'eau salubre dans ces régions demeurerait supérieur à un milliard.

## 2. Assainissement aux niveaux régional et mondial

22. Même si 3,6 milliards de personnes, soit 59 % de la population mondiale, ont actuellement accès à des services d'assainissement, la situation générale concernant les services d'assainissement demeure préoccupante. Si l'on se fonde sur des données comparables (ne concernant pas l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie), près de 800 millions de personnes supplémentaires ont été desservies par des services d'assainissement en 1990 et si le nombre de personnes non desservies dans ces régions a diminué de 40 millions, il demeure très élevé (près de 2,4 milliards de personnes).

23. En Asie, le taux de couverture est passé de 36 % à 47 % de la population totale : 1,7 milliard de personnes environ ont accès à des services d'assainissement. Environ 578 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à des services d'assainissement et le nombre de personnes non desservies a diminué de quelque 77 millions pour atteindre au total 1,9 milliard. La diminution du nombre de personnes non desservies concerne toutes les régions à l'exception de l'Asie centrale du Sud et de l'Asie occidentale, où les taux de couverture sont les plus élevés (environ 84 %). Dans

toutes les autres sous-régions, les taux de couverture demeurent bas et sont compris entre 38 % et 71 % de la population totale.

24. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux de couverture est passé d'environ 65 % en 1990 à 75 % au début de 2000. Au total, 390 millions de personnes sont desservies par des services d'assainissement. Environ 105 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à des services d'assainissement et le nombre de personnes qui en sont dépourvues a diminué d'environ 26 millions. Au total, 128 millions de personnes sont toujours dépourvues de services d'assainissement dans la région. Les données montrent que le nombre de personnes non desservies a diminué dans les trois sous-régions.

25. En Afrique, le taux de couverture est passé d'environ 57 % à 58 % de la population totale. Actuellement, 459 millions de personnes ont accès à des services d'assainissement. Bien que 110 millions de personnes supplémentaires aient eu accès à des services, le nombre de personnes non desservies a augmenté de 60 millions pour atteindre 326 millions au total. Le nombre de personnes non desservies a diminué uniquement en Afrique du Nord et en Afrique australe, où le pourcentage de personnes desservies s'élève à environ 81 %. Partout ailleurs, le nombre de personnes non desservies a continué d'augmenter et les taux de couverture sont restés bas, entre 37 et 53 %.

### 3. Situation dans les zones urbaines

26. Comme le montre le tableau 1, 93 % de la population urbaine mondiale a accès à l'eau potable et 85 % à des installations sanitaires, mais 183 millions de citoyens dans le monde entier n'ont toujours pas l'eau courante et 98 millions sont encore privés d'installations sanitaires.

#### *Approvisionnement en eau du milieu urbain*

27. Étant donné la forte croissance de la population urbaine, les progrès faits dans le domaine de l'approvisionnement en eau, bien qu'importants, n'ont pas été suffisants pour empêcher un accroissement du nombre de citoyens n'ayant pas accès à l'eau courante. Environ 2,7 milliards de citoyens, soit presque 94 % de la population urbaine mondiale, ont accès à l'eau. D'après des données comparables (ne couvrant ni l'Europe, ni l'Amérique du Nord, ni l'Océanie), environ 438 millions de personnes supplémentaires ont été

alimentées en eau au cours des années 90. Le nombre des citoyens n'ayant toujours pas accès à l'eau dans les mêmes régions a toutefois aussi augmenté de près de 62 millions, au cours de la même période.

28. En Afrique, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable est resté le même : 85 %, soit près de 253 millions de personnes. Si environ 85 millions de citoyens de plus sont alimentés en eau, ceux qui ne le sont toujours pas ont vu leur nombre augmenter de 15 millions pour atteindre un chiffre total de 44 millions. Les données dont on dispose révèlent que, dans aucune des sous-régions, les progrès accomplis n'ont suivi la croissance démographique urbaine. Les problèmes dans ce domaine semblent avoir été moins grands en Afrique du Nord et plus importants en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

29. En Asie, le pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'eau a légèrement baissé : il est tombé de 94 à 93 %, soit 1,3 milliard de personnes desservies dont 283 millions depuis peu. Le nombre de citoyens non desservis a augmenté d'environ 39 millions pour atteindre 98 millions. On signale une diminution d'environ 5 millions de personnes du nombre de citoyens n'ayant pas accès à l'eau en Asie occidentale et une augmentation d'environ 42 millions du nombre de personnes y ayant accès. Ailleurs, et notamment en Asie de l'Est, les progrès réalisés n'ont pas été suffisants pour rattraper la croissance de la population.

30. En Amérique latine et aux Caraïbes, les chiffres n'ont pratiquement pas changé avec 90 % de la population urbaine totale, soit près de 353 millions de citoyens, qui ont accès à l'eau. Le chiffre des citoyens desservis a augmenté de 70 millions tandis que celui des personnes toujours privées d'eau augmentait de près de 8 millions, pour atteindre 38 millions. Les progrès réalisés dans les sous-régions des Caraïbes et de l'Amérique centrale, qui se sont traduits par une diminution du nombre de personnes privées d'eau, notamment dans cette dernière sous-région, ont été compromis par l'augmentation du nombre de ces personnes enregistrée en Amérique du Sud.

#### *Assainissement du milieu urbain*

31. Les progrès réalisés dans le domaine de l'assainissement du milieu urbain ont été plus encourageants. Les chiffres restent toutefois très inférieurs à ceux relatifs à l'approvisionnement en eau : 2,4 milliards de personnes, soit 85 % de la population urbaine

totale, ont accès à des installations sanitaires. D'après des données comparables (ne couvrant ni l'Europe, ni l'Amérique latine, ni l'Océanie), le nombre des citadins desservis a augmenté de 542 millions au cours des années 90 et celui des personnes encore non desservies dans les mêmes régions a diminué d'environ 41 millions. Cette diminution est due aux progrès faits dans les régions de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes.

32. En Asie, les chiffres ont augmenté de 66 à 77 % entre 1990 et 2000. Un milliard environ de citadins ont accès à l'assainissement, soit une augmentation d'environ 369 millions depuis 1990. Le nombre de personnes toujours privées d'accès à ces services (305 millions) a diminué d'environ 46 millions en raison des baisses enregistrées en Asie de l'Est, en Asie centrale du Sud et en Asie du Sud-Est.

33. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le pourcentage de citadins ayant accès à l'assainissement est passé d'environ 79 % en 1990 à 86 % en 2000, ce qui représente environ 335 millions de personnes. Du fait de l'augmentation de 88 millions de personnes enregistrée dans ce domaine depuis 1990, le nombre des habitants qui n'ont toujours pas accès à ces services a diminué de 10 millions pour ne plus représenter que 56 millions. Des progrès évidents ont été faits à ce niveau dans les trois sous-régions.

34. En Afrique, le nombre des citadins desservis a augmenté légèrement, passant de 83 % à presque 84 % en 2000, pour atteindre aujourd'hui environ 249 millions. L'augmentation de 485 millions du nombre de citadins africains ayant accès à l'assainissement depuis 1990 n'a pas été suffisante pour empêcher un accroissement d'environ 15 millions du nombre de personnes privées d'un tel accès, qui s'élève de ce fait à 48 millions. Les données disponibles indiquent que l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest sont particulièrement vulnérables face aux pressions exercées par la croissance démographique urbaine.

#### 4. Situation dans les zones rurales

35. Comme le montre le tableau 1, sur l'ensemble de la population rurale mondiale, seuls 70 % ont accès à l'eau potable et à peine 37 % à des installations sanitaires.

#### *Approvisionnement en eau en milieu rural*

36. Globalement, certains progrès ont été faits entre 1990 et 2000 dans le domaine de l'approvisionnement en eau du milieu rural. Au total, près de 2,3 milliards de ruraux ont actuellement accès à l'eau, ce qui représente 71 % de la population rurale mondiale (voir tableau 1). D'après des données comparables (ne couvrant ni l'Europe, ni l'Amérique du Nord, ni l'Océanie), le chiffre des ruraux ayant accès à l'eau a augmenté de près de 400 millions dans les années 90 tandis que celui des ruraux toujours privés d'accès à l'eau diminuait d'environ 150 millions, pour tomber à 915 millions en 2000. Cette diminution est due en grande partie aux progrès importants faits en Asie et dans une moindre mesure en Amérique latine et aux Caraïbes.

37. En Asie, le pourcentage des ruraux desservis est passé d'environ 65 % en 1990 à 74 % au début de 2000, ce qui représente un chiffre de 1,7 milliard. L'augmentation de 324 millions du nombre des ruraux ayant accès à l'eau a conduit à une diminution de celui des personnes toujours privées d'un tel accès qui ne sont plus que 145 millions environ sur une population totale de 597 millions. Cette baisse s'est produite dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Asie occidentale apparemment. Elle a été particulièrement marquée en Asie de l'Est et en Asie centrale du Sud.

38. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre des personnes desservies a augmenté légèrement, passant de 56 à 58 % au cours de la dernière décennie, pour atteindre 74 millions. Pour une population rurale aux effectifs pratiquement inchangés, 1,7 million de personnes supplémentaires ont eu accès à l'eau et le nombre total des ruraux encore privés d'eau a diminué de 1,3 million pour tomber à 54 millions. Seule l'Amérique centrale a vu le nombre des ruraux non desservis augmenter.

39. L'Afrique a enregistré une augmentation importante des services d'approvisionnement en eau fournis aux zones rurales. Le pourcentage des ruraux desservis est passé de 37 % en 1990 à 46 % au début de 2000 pour atteindre le chiffre de 223 millions. En dépit d'une augmentation de 69 millions du nombre de personnes ayant accès à l'eau, le nombre total des ruraux encore privés d'un tel accès a augmenté légèrement (d'un demi-million de personnes) pour atteindre 264 millions. Le taux d'approvisionnement en eau demeure faible dans les zones rurales puisqu'il oscille entre 29

et 46 % en Afrique de l'Est, en Afrique moyenne et en Afrique de l'Ouest.

#### *Assainissement du milieu rural*

40. Le pourcentage de la population rurale mondiale qui a accès à l'assainissement demeure extrêmement bas; il n'était que de 37 % au début de 2000. Environ 1,2 milliard de ruraux ont actuellement accès à l'assainissement contre 2 milliards qui en sont privés. D'après des données comparables (ne couvrant ni l'Europe, ni l'Amérique du Nord, ni l'Océanie), le nombre des ruraux ayant accès à l'assainissement a augmenté de 252 millions au cours des années 90 tandis que celui des personnes toujours privées d'un tel accès dans les mêmes régions diminuait d'environ un million. Si certains progrès ont été faits tant en Asie qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique le pourcentage des personnes desservies a diminué.

41. Dans la région de l'Asie, le nombre des ruraux desservis a augmenté de 22 % en 1990 pour atteindre près de 30 % de l'ensemble de la population rurale en 2000, soit 691 millions de personnes. Le nombre des ruraux ayant accès à ces services ayant augmenté de 210 millions au cours des années 90, celui des personnes qui en sont encore privées a diminué d'environ 30 millions pour se chiffrer à 1,6 milliard. Ce chiffre a diminué dans toutes les sous-régions, sauf en Asie occidentale, et surtout en Asie de l'Est et en Asie centrale du Sud.

42. En Amérique latine et aux Caraïbes, avec une population rurale pratiquement inchangée, le pourcentage des personnes desservies est passé de 31 à 44 % entre 1990 et 2000 pour atteindre 56 millions. Comme le nombre des ruraux ayant accès à l'assainissement a augmenté d'environ 17 millions, celui des personnes qui en sont toujours privées aurait diminué d'autant pour se chiffrer à 72 millions de personnes. Cette diminution s'est produite dans les trois sous-régions.

43. En Afrique, le pourcentage des personnes desservies a baissé légèrement, passant de 44 à 43 %, ce qui représente 210 millions de ruraux, en 2000. Bien que le nombre des ruraux ayant accès à l'assainissement ait augmenté de près de 25 millions, celui des personnes qui en sont encore privées a aussi augmenté de 45 millions. Actuellement, 278 millions de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires. La diminution du nombre de ces personnes enregistrée en Afrique du Nord et en Afrique australe a été compromise par les

augmentations qui ont été signalées ailleurs dans la région.

#### **5. Approvisionnement en eau, assainissement du milieu et situation des personnes déplacées du fait de troubles civils ou de catastrophes naturelles**

44. Aux rangs des citadins et ruraux toujours privés d'accès à l'eau et à l'assainissement d'après les estimations ci-dessus, sont venues se joindre les personnes déplacées du fait de troubles civils ou de catastrophes naturelles telles qu'inondations et sécheresses. La gravité des catastrophes naturelles, les fréquentes carences institutionnelles et l'absence de politiques efficaces de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets empêchent chaque année des milliers de personnes d'avoir accès à l'eau et aux installations sanitaires dont elles ont besoin d'urgence. Les troubles civils sont également à l'origine d'afflux de réfugiés qui doivent être abrités dans des camps dotés d'installations de fortune en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En 1998 par exemple, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est venu en aide à 11,5 millions de réfugiés dans le monde entier et à environ 5 millions de personnes déplacées.

#### **C. Fiabilité des services et qualité de l'eau**

45. La situation critique décrite plus haut est encore aggravée par le manque de fiabilité des systèmes d'approvisionnement en eau. L'urbanisation rapide des pays en développement contribue à accroître considérablement les pressions qui s'exercent sur des réseaux qui sont déjà loin d'être parfaits. Bien souvent, l'eau n'est fournie que quelques heures par jour ou même quelques jours par semaine. Une étude réalisée par la Banque asiatique de développement illustre ce problème. Sur les 50 fournisseurs étudiés, seuls 26 qui desservaient environ 41 % de la population totale, comptant 206 millions de personnes, sur laquelle portait l'enquête, assuraient une alimentation en eau 24 heures sur 24. Onze villes qui abritaient 35 % de la population totale n'étaient alimentées en eau que 12 heures ou moins par jour et huit villes abritant 23 % de la population totale étaient alimentées en eau entre 12 et 18 heures par jour. La même étude montre que les pertes d'eau inexplicables vont de 6 à 70 % des quantités d'eau fournies et dépassent souvent 50 %<sup>5</sup>.

46. Le manque d'investissements dans la gestion et l'entretien et/ou l'absence d'installations de traitement de l'eau font que souvent l'eau produite n'est pas propre à la consommation humaine. Le principal problème que rencontrent les pays en développement sur le plan de la qualité de l'eau continue d'être la pollution de l'eau due aux excréments humains. Chaque année, environ 2 millions d'enfants meurent de maladies liées à l'eau et à l'assainissement, la plupart d'entre eux à la suite de l'ingestion de matières fécales contenues dans l'eau servant à la boisson et à la préparation des aliments. S'il est aujourd'hui reconnu que le meilleur moyen de lutter contre la contamination de l'eau de boisson par des matières fécales est de mettre en place un programme intégré en vue de l'adoption de nouvelles habitudes en matière d'hygiène et d'assainissement du milieu, la protection physique des ressources en eau contre les risques de contamination par des matières fécales demeure un problème grave. Même lorsque l'on protège la source, on ne peut pas être sûr que l'eau que les populations consomment ne contient pas de bactéries. Il arrive souvent que l'eau, pure à la source, soit contaminée au moment du transport, du stockage ou de la consommation. La plupart des efforts faits pour réduire ou éliminer la contamination de l'eau reposent sur une bonne éducation sanitaire au niveau de la communauté.

47. La pollution d'origine chimique des ressources en eau est un problème plus localisé que celui de la pollution d'origine bactériologique. Cela dit, certains polluants peuvent fortement influencer sur la qualité de l'eau dans différentes régions. L'un des problèmes récents les plus graves est celui de la contamination des ressources locales en eau par de l'arsenic inorganique d'origine naturelle dans certaines régions d'Asie du Sud ou encore du fluor qui, à forte concentration, peut provoquer une maladie extrêmement grave à l'issue généralement fatale, la fluorose.

#### D. Flux financiers

48. Le doublement des dépenses publiques de santé des pays en développement par rapport au produit national brut (PNB) auquel on a assisté de 1960 à 1995<sup>6</sup> témoigne du financement accru dont a bénéficié ce secteur, encore que les investissements soient loin de couvrir l'ensemble des besoins en matière d'eau et d'assainissement.

49. Selon les estimations actuelles, ces dépenses sont de l'ordre de 10 à 25 milliards de dollars, consacrées pour l'essentiel au financement de services de haut niveau dans les centres urbains<sup>7</sup>. En outre, le montant total des investissements privés consacrés aux infrastructures hydrauliques et sanitaires entre 1990 et 1997 représentait 25 milliards de dollars supplémentaires et la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée à ce secteur 2,9 milliards de dollars en 1996, soit 6,6 % du montant total de l'aide au développement.

50. D'après une estimation présentée lors de la sixième session de la Commission du développement durable en 1998, il faudrait 100 milliards de dollars de plus pour couvrir l'ensemble des besoins dans les 10 prochaines années. Tout dernièrement, le Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a estimé qu'il faudrait un investissement annuel de 11 milliards de dollars pour satisfaire l'ensemble des besoins d'ici à l'an 2025 grâce surtout à des techniques de faible coût<sup>8</sup>. Ces estimations ne tiennent compte ni des autres investissements qu'il faudrait effectuer pour étendre les réseaux aux agglomérations urbaines en expansion ni des investissements nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des réseaux en place ou à leur modernisation, ni des investissements nécessaires pour l'installation de nouvelles stations d'épuration d'eau ni des investissements nécessaires à l'extension et à l'entretien des systèmes de canalisation.

51. Le montant de la dette extérieure des pays en développement établi à 36 % du PNB en 1997<sup>9</sup> continue d'entraver les investissements notamment chez la catégorie de pays en développement dont la dette extérieure globale représente 92,3 % du PNB.

52. L'idéal serait qu'une fois parvenus à l'autonomie financière et administrative, les services publics ou privés n'aient plus à compter sur des subventions pour leurs investissements en équipement, leur exploitation et leur entretien. Seulement, comme l'illustre l'étude consacrée à une cinquantaine de services publics en Asie, la plupart des pays en développement sont loin d'en être là; 10 dépendent de subventions à 100 %; seuls 19 s'en passent<sup>10</sup>.

## E. Hygiène du milieu et santé

53. Du fait de l'urbanisation rapide et de l'industrialisation croissante des pays en développement, le peu d'intérêt porté à l'évacuation des déchets solides et aux systèmes de canalisation cause de graves problèmes de santé. L'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce, présenté à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 1997, par le biais de la Commission du développement durable à sa cinquième session a permis de constater que jusqu'à 90 % des eaux usées étaient évacuées sans être traitées dans les pays en développement. Le rapport indique que la dégradation de la qualité de l'eau à proximité des centres urbains était devenu un problème majeur et que dans certaines parties du monde, la qualité de l'eau avait été si affectée qu'elle ne pouvait plus être utilisée même à des fins industrielles.

54. Le choléra qui se propage par l'eau et la nourriture contaminées a fait rage en Afrique de l'Ouest en 1970 avant de devenir endémique presque partout sur le continent. Il s'est déclaré en Amérique latine en 1991 avant de s'étendre à d'autres régions entières. Les cas de fièvre de dengue se sont multipliés au cours des dernières années pour atteindre des proportions endémiques dans plus de 100 pays d'Afrique, des Amériques, de la Méditerranée orientale, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique-Ouest. Selon des estimations actuelles, quelque 2,5 milliards d'individus risquent d'être infectés. Le paludisme est un problème de santé publique qui a pris des allures endémiques dans 101 pays et territoires où quelque 2,4 milliards d'individus en souffrent : entre 300 et 500 millions de cas cliniques sont recensés chaque année à travers le monde. Toujours selon les estimations, le paludisme tue plus d'un million d'individus chaque année, mais surtout chez les jeunes d'Afrique, notamment des zones rurales reculées où les services de santé font défaut.

## F. Pauvreté, approvisionnement en eau et assainissement

55. Le problème de la pauvreté est étroitement lié à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat. Selon la Banque mondiale, plus de 1,3 milliard d'individus disposaient aux prix de 1997 de l'équivalent de 1,5 dollar par jour pour vivre. Près de 3 milliards subsistent avec 3 dollars par jour<sup>11</sup>. En 1999,

le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement a conclu que dans 92 pays en développement, la pauvreté oscillait entre 2,6 % et 65 % de la population<sup>12</sup>. Les taux de pauvreté s'élèvent à 33 % dans 37 des 92 pays et à 50 % dans 11 autres dont tous sauf un sont situés en Afrique.

## III. Évolution de la situation depuis le démarrage de la Décennie

56. Le Plan d'action de Mar del Plata définissait le cadre d'application de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. D'après les dispositions du Plan d'action, il revenait aux gouvernements nationaux d'élaborer et d'exécuter les programmes et de créer les ressources financières nécessaires à cet effet. Les dispositions avaient été définies dans le cadre d'une conjoncture économique favorable qu'est venue assombrir une stagnation économique. Il est apparu de plus en plus clairement que les gouvernements ne parviendraient pas à réaliser à eux seuls les objectifs de la Décennie. Certes leur rôle est resté plus que jamais primordial, mais la nature de leur intervention a beaucoup évolué. En même temps, d'autres agents du progrès se sont révélés d'une importance capitale pour le développement. L'évolution théorique et pratique observée se constate dans les recommandations formulées à l'issue de la Consultation mondiale sur l'eau salubre et l'assainissement pour les années 90 tenue à New Delhi en 1990; de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin en 1992; dans le chapitre 18 d'Action 21; à l'issue de la Conférence ministérielle sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement tenue à Noordwijk (Pays-Bas) en 1994; et de la réunion du Groupe d'experts sur les approches stratégiques de la gestion des eaux douces tenue à La Haye en janvier 1998. Les principaux aspects de cette évolution sont examinés ci-après.

### A. Décentralisation du rôle du gouvernement et rôle du secteur privé

57. Dès le début de la Décennie, on s'est aperçu que même avec l'aide des organisations internationales, les gouvernements ne pourraient pas à eux seuls assurer à une population en expansion, les services nécessaires.

Ce rôle est quelque peu passé de la prestation de services à la mise en place d'un cadre législatif de réglementation visant à favoriser la prestation de services de manière stable et efficace. Comme indiqué lors de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement et au chapitre 18 d'Action 21, il y a de plus en plus lieu de décentraliser la gestion des ressources en eau au plus bas niveau, d'où la tendance, plus grande autonomie des services publics caractérisée par une plus nette transparence au niveau de leur gestion et de leur exploitation ainsi que par un devoir plus impérieux de rendre compte. Ces changements ont également facilité les interventions du secteur privé sous forme d'investissements, de prestation de services et de programmes de gestion.

58. Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans les programmes de gestion des services publics en place. Il pourrait être amené à terme à intervenir plus fréquemment dans la prestation de services à des zones urbaines plus nanties des pays en développement. Toutefois, sa contribution à la fourniture de services aux zones urbaines et rurales déshéritées demeure plus problématique que jamais, puisque dépendant de politiques de fixation de prix et de subventions croisées qui permettraient à des services privés de faire fructifier un tant soit peu leurs investissements. C'est ainsi qu'à ce jour, l'Asie du Sud n'a rien reçu des 25 milliards de dollars que le secteur privé a investi dans les pays en développement et moins de 250 millions de dollars sont allés au continent africain<sup>7</sup>.

59. Bien que le gouvernement intervienne différemment en créant un environnement porteur plutôt que de fournir des services, son importance ne s'est pas amoindrie. Il conviendrait de mettre en place un cadre de réglementation stable pour que les sociétés publiques et privées autonomes puissent fournir aux individus les services dont ils ont besoin. Les gouvernements sont de plus en plus conscients qu'il faut mettre en place un cadre de réglementation qui permette aux organismes publics de fournir des services de manière équitable et efficace et prennent de plus en plus de mesures allant dans ce sens.

## **B. Responsabilisation des collectivités locales**

60. L'évolution du rôle des gouvernements s'est accompagnée d'une reconnaissance croissante de l'importance qu'il y a de faire des collectivités locales

des agents de changement. Les organismes communautaires des zones périurbaines et rurales ont réussi à mobiliser des ressources financières nécessaires à la vulgarisation des services et à s'en faire les prestataires grâce à l'exploitation et à la gestion de services de distribution locaux. Dans plusieurs pays en développement, les communautés périurbaines s'organisent dans le cadre de nombreux projets pour se faire ravitailler en eau par des réseaux urbains et en assurer la distribution en percevant des redevances à ce titre. Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont souvent apporté aux organismes communautaires locaux une assistance technique et financière sur le plan conceptuel et opérationnel dans l'exécution des programmes en leur octroyant de petits prêts.

## **C. L'importance de la dimension sexospécifique**

61. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il faut associer les femmes à la recherche d'une solution aux grands problèmes liés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Des études effectuées en Asie du Sud ont révélé que les programmes d'approvisionnement en eau appuyés par l'UNICEF au niveau des collectivités et auxquels les femmes participaient avaient eu pour conséquence de mieux répandre ces services et en assurer l'entretien, de mieux faire prendre conscience aux collectivités des problèmes d'hygiène, et de réduire les cas de maladies d'origine hydrique et provoquées par la saleté. Comme l'illustrent les retouches apportées aux programmes de certains pays d'Asie du Sud et des Caraïbes, l'aide apportée aux femmes pour la satisfaction de besoins spécifiques liés à leurs tâches quotidiennes peut avoir de profondes incidences sanitaires et économiques. Le peu de cas fait aux besoins en matière d'hygiène des jeunes filles élèves a conduit un bon nombre d'entre elles à quitter l'école. L'exclusion des femmes de l'enseignement, de la gestion et de l'administration a souvent entraîné la mise en place d'installations inadaptées à leurs besoins ou ne tenant pas compte de leur potentiel comme agents d'encadrement et d'exploitation.

## **D. Renforcement des capacités et amélioration de l'exploitation et de l'entretien**

62. Bien qu'il faille toujours accroître les ressources financières, il est de plus en plus question de renforcer les institutions et les structures législatives afin de créer le cadre porteur nécessaire. On se rend de plus en plus compte qu'il faut renforcer les moyens techniques et de gestion à tous les niveaux de gouvernement et d'accroître le nombre d'encadreurs et d'exploitants au niveau des collectivités locales. On s'attache à mieux éduquer les femmes et les agents techniques et administratifs ainsi que les entrepreneurs locaux en vue d'améliorer leur participation. On reconnaît de plus en plus qu'il y a lieu de procéder au transfert de technologie appropriée et de faire appel aux techniques locales.

63. L'expérience accumulée au début de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement a montré à quel point il importait de définir des modalités d'exploitation et d'entretien adéquates et que le personnel mène à bien les tâches requises. La négligence dont l'exploitation et l'entretien font l'objet dans les zones rurales ont souvent abouti à une situation où les puits deviennent inexploitable quelques années après leur mise en service. Dans de nombreux cas, les puits devenaient inexploitable plus vite qu'on pouvait en creuser de nouveaux. Dans les zones urbaines, la mauvaise exploitation et le manque d'entretien ont rendu les services peu fiables et causé des pertes considérables et indéterminées d'eau au niveau des réseaux.

64. La nécessité de bien former les agents d'exploitation et d'entretien et d'établir des mécanismes institutionnels adaptés et notamment d'associer les collectivités locales à l'ensemble de ces activités s'explique à présent. On se rend également mieux compte à quel point il importe d'utiliser des techniques appropriées dont l'exploitation et l'entretien peuvent être assurés au plus bas niveau.

## **E. Vers une approche intégrée de la gestion des ressources en eau**

65. L'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce et d'autres évaluations similaires estiment *grosso modo* qu'environ un tiers de la population mondiale vit dans des zones qui sont déjà soumises à des contraintes modérées ou sévères liées à une forte

consommation de leurs ressources en eau par rapport à leurs disponibilités. Le rapport sur l'inventaire exhaustif conclut qu'à moins que des mesures efficaces de gestion ne soient prises, jusqu'aux deux tiers de la population mondiale pourraient faire face à des contraintes de cet ordre d'ici à 2025. Devant les multiples usages auxquels l'eau est destinée, la Conférence internationale de 1992 sur l'eau et l'environnement (voir A/CONF.151/PC/112) et le chapitre 18 d'Action 21 ont souligné qu'il fallait gérer les ressources en eau douce de manière globale en tenant compte de leur caractère limité et sensible et intégrer les plans et programmes sectoriels au cadre de politique nationale, économique et sociale<sup>13</sup>. La Conférence ministérielle sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement tenue en 1994 a réitéré la nécessité d'une approche intégrée. Elle a recommandé aux gouvernements d'évaluer les ressources en eau afin d'en dresser l'état actuel et de déterminer les problèmes et les difficultés liés à la prestation de services en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La Conférence a également demandé aux gouvernements d'élaborer, d'examiner ou de réévaluer dans le contexte d'une stratégie nationale de développement durable conforme à Action 21, des mesures visant à assurer la gestion des ressources en eau, y compris l'eau potable et l'assainissement de l'environnement et ce d'ici à 1997 et d'appliquer des mesures visant à assurer la fourniture et l'utilisation rationnelles et efficaces de l'eau potable et l'assainissement de l'environnement. Toutefois, jusqu'ici, comme indiqué dans des rapports précédents du Secrétaire général à la Commission du développement durable, les progrès réalisés dans l'application des recommandations du chapitre 18 d'Action 21 et des conférences sur l'eau ont été insuffisants.

## **F. Aspects économiques et financiers de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement**

66. Le chapitre 18 d'Action 21 déclare que priorité a été accordée à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la protection des écosystèmes. Outre ces besoins, cependant, les usagers devraient être taxés en conséquence<sup>14</sup>.

67. Depuis le lancement de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, l'expérience a largement démontré que l'autonomie et la viabilité des services de distribution, qu'ils soient publics ou privés,

ainsi que celles des organismes communautaires dépendent de leur aptitude à recouvrer des coûts par des politiques de recouvrement des coûts appropriées. S'il est vrai que pour des raisons d'équité, la satisfaction des besoins humains fondamentaux doit être pleinement prise en compte, il n'en demeure pas moins que les prestataires de services ne peuvent pas à eux tout seuls supporter la charge des subventions s'ils veulent rester viables. Les politiques de recouvrement des coûts pour les services fournis aux collectivités urbaines et rurales déshéritées sont dans une large mesure liées à la mise en place et au soutien de structures organisationnelles capables de fournir le type de services que les membres de la communauté sont disposés à payer.

68. Les envois de fonds sous forme de subventions aux pauvres pourraient être nécessaires quelquefois. Dans d'autres cas, cependant, l'absence de politiques de recouvrement des coûts adéquates, à laquelle s'ajoute l'utilisation de techniques inappropriées, pourrait avoir pour conséquence de faire payer aux consommateurs démunis des zones périurbaines et rurales des montants exorbitants pour rien. Les membres des collectivités déshéritées sont souvent disposés à payer pour des services adaptés à leurs besoins, mais s'ils sont livrés à eux-mêmes, des services de moindre qualité risquent de leur revenir beaucoup plus cher auprès de commerçants locaux. Ce que l'on constate, c'est que fréquemment, les populations des zones périurbaines payent l'eau fournie par des propriétaires de camions-citernes 20 à 30 fois plus cher que les consommateurs qui ont de l'eau courante chez eux.

#### IV. Les perspectives pour 2025

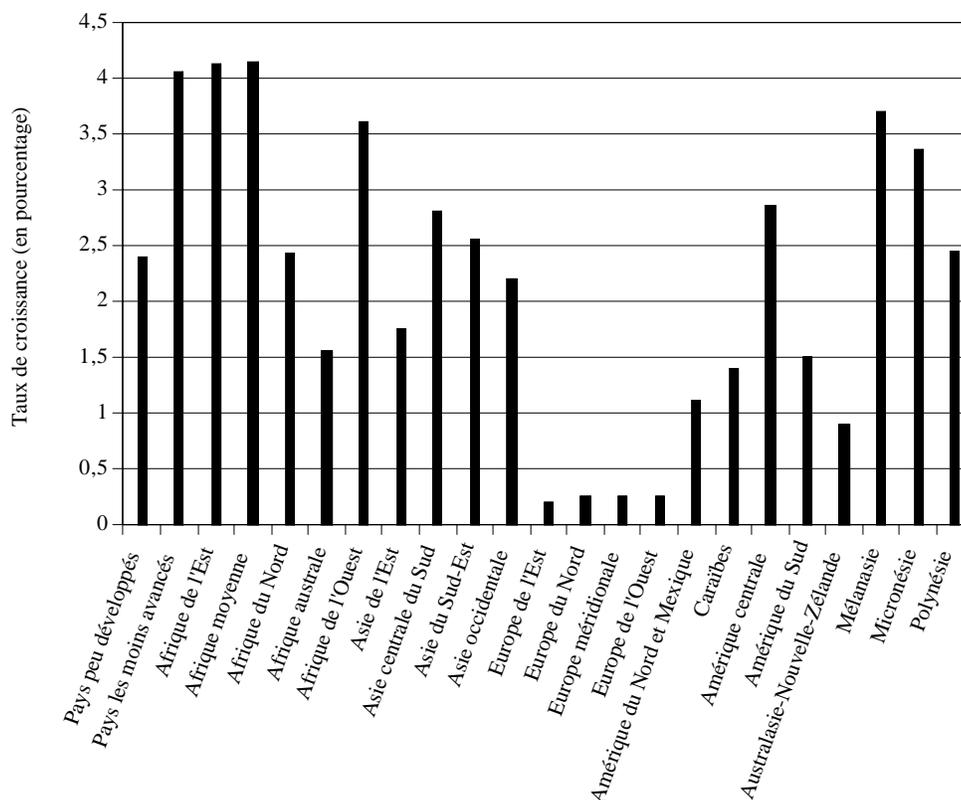
69. Il ressort clairement des données disponibles qu'à quelques exceptions près les politiques en vigueur dans la plupart des pays en développement ne permettront pas de généraliser, dans un avenir proche, les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Pour atteindre un tel objectif, il faudrait engager une action d'une plus grande envergure. Le problème devrait se compliquer en raison de l'intensification de la concurrence que susciteront les différents usages industriels, ménagers et agricoles pour des ressources en eau peu abondantes, et aussi du fait de la hausse inévitable du coût des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

#### A. Le difficile problème des villes

70. Du fait de la croissance urbaine, les pays en développement éprouveront de réelles difficultés à entretenir l'infrastructure en place et, a fortiori, à généraliser les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à une population croissante. En 2025, environ 54 % de la population des pays en développement devrait résider dans les zones urbaines. En 2015, 21 villes de ces pays – 15 en Asie, 2 en Afrique et 4 en Amérique latine –, sur un total mondial de 26 villes, compteront chacune 10 millions d'habitants ou plus, contre une seule dans cette catégorie en 1970 et 10 en 1995. Toujours en 2015, 31 autres villes compteront chacune entre 5 et 10 millions d'habitants, contre 17 villes en 1995 et 10 en 1970. En 1970, 71 villes de pays en développement comptaient entre 1 et 5 millions d'habitants, phénomène qui s'est étendu à 187 villes en 1995 et devrait atteindre 228 villes en 2015<sup>15</sup>. À l'échelle mondiale, la généralisation de l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines d'ici à 2025 exigerait que l'on approvisionne les 1,7 milliard de nouveaux citoyens ainsi que les 184 millions de citoyens qui n'ont actuellement pas accès à cet approvisionnement. En matière d'assainissement urbain, les 2,16 milliards de personnes demandeuses de services représentent 76 % de la population urbaine actuelle.

71. Comme le montre la figure 1, les taux de croissance annuelle des villes, entre 2000 et 2025, devraient dépasser 4 % dans les pays les moins avancés ainsi qu'en Afrique de l'Est et en Afrique moyenne. Ils devraient dépasser 3 % en Afrique de l'Ouest, en Mélanésie et en Micronésie. Des taux plus faibles mais toujours assez élevés persisteront en Asie centrale du Sud, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale. La population urbaine devrait doubler au moins dans 39 pays, dont 13 en Afrique de l'Est, 7 en Afrique moyenne, 1 en Afrique du Nord, 3 en Afrique australe et 15 en Afrique de l'Ouest. En Asie, huit pays d'Asie centrale du Sud devraient voir doubler au moins leur population urbaine, situation qui devrait se reproduire dans quatre pays d'Asie du Sud-Est et cinq pays d'Asie occidentale. Onze pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dans un ensemble mondial de 87 pays, devraient voir doubler au moins leur population urbaine au cours des 25 prochaines années. Manifestement, nombre de pays en développement et de régions à très forte croissance urbaine se heurteront à des difficultés qui exigeront une intervention décisive de toutes les parties intéressées.

Figure 1  
Taux de croissance de la population urbaine, par région, 2000-2025



72. La viabilité du développement urbain est fortement remise en cause non seulement du fait de la demande accrue de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement mais aussi et peut-être surtout en raison de la pression supplémentaire considérable qui s'exerce sur les installations de traitement des eaux usées et des déchets solides, déjà mises à mal par la demande actuelle. La négligence chronique du problème des déchets urbains aura inévitablement des conséquences désastreuses susceptibles de se propager aux échelons régional et mondial, et ce, dans un avenir relativement proche. À ce jour, l'appel à une action urgente qu'ont lancé le Secrétaire général dans des rapports précédents ainsi que plusieurs grandes conférences des Nations Unies est resté sans effet.

## B. Les conséquences d'une marginalisation des ruraux pauvres

73. Si les taux de croissance démographiques sont plus faibles dans les zones rurales, les perspectives de prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux pauvres y demeurent peu encourageantes. À l'échelle mondiale, l'accès à l'approvisionnement en eau devrait être assuré aux 77 millions de personnes supplémentaires qui sont le fruit de la croissance démographique et aux 947 millions qui, actuellement, n'ont pas accès aux services d'approvisionnement en eau dans les zones rurales. Dans le cas de l'assainissement en milieu rural, les 2,1 milliards de personnes demandeuses de services représentent plus de 82 % des habitants des zones rurales qui ont accès aux services d'assainissement.

74. Les progrès accomplis en Asie et, dans une moindre mesure, la situation qui prévaut actuellement en Amérique latine et dans les Caraïbes permettent de croire que dans les 25 prochaines années, certains pays de ces régions pourraient, à défaut d'une généralisation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, parvenir à des résultats appréciables. À l'exception de l'Afrique du Nord, la situation n'incite guère à l'optimisme en Afrique, à moins que des efforts considérables ne soient consentis par les autorités locales et nationales, les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales.

## V. La voie vers une généralisation des services

75. La prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux citoyens pauvres en nombre croissant est une tâche considérable. La prestation de ces services à la population rurale marginalisée demeure un problème crucial qu'il faut résoudre d'urgence. On ne peut envisager une généralisation des services au cours des 25 prochaines années que si les gouvernements, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et la société civile se montrent fermement décidés à entreprendre des actions d'une plus grande envergure.

76. Les gouvernements sont instamment priés de s'acquitter des engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social en vue de la promotion d'une santé physique et mentale optimale et de l'accès aux soins de santé primaire, y compris l'élaboration et l'actualisation de plans ou programmes d'action nationaux visant à permettre à tous, sans discrimination, de bénéficier de services de santé de base, d'assainissement et d'alimentation en eau potable<sup>16</sup>. Il leur est instamment demandé de s'engager, avec l'appui de la communauté internationale, à adopter et exécuter des programmes visant à mettre un terme aux souffrances qu'endurent les millions de personnes qui n'ont toujours pas accès à des services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

77. La viabilité du développement dans de nombreux pays en développement est gravement compromise par la mauvaise gestion des déchets liquides et solides qui polluent l'environnement. Il convient de s'attaquer

d'urgence à ce problème qui ne cesse de gagner de l'ampleur si l'on veut éviter une dégradation irréversible de l'environnement, de graves épidémies d'origine hydrique et des catastrophes écologiques et sanitaires dramatiques. Il faut davantage veiller à la gestion des ressources en eau afin d'écartier le risque des maladies à vecteurs qui deviennent endémiques dans de nombreux pays en développement.

78. Il faut intervenir sur plusieurs fronts, et notamment mettre en application les recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'autres conférences postérieures. Avec l'appui de la communauté internationale, les gouvernements devront, selon le cas, évaluer ou actualiser les informations dont ils disposent sur l'état de leurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée de développement des ressources en eau, et fixer des objectifs ou élaborer des programmes concrets, en mettant un accent particulier sur les besoins des pauvres.

79. En 1994, la Conférence ministérielle internationale sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement a recommandé que les gouvernements procèdent à une évaluation des ressources en eau en vue de dresser un inventaire de la situation et d'identifier les problèmes et les contraintes auxquels se heurte la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La Conférence a également invité les gouvernements à élaborer ou réviser, dans le cadre d'une stratégie nationale de développement durable conforme à l'Action 21, des mesures de gestion des ressources en eau, y compris l'eau potable et l'assainissement de l'environnement, et à élaborer ou réviser, à l'échéance de 1997, et à mettre en application des mesures visant à garantir des services et un usage rationnels et efficaces de l'eau potable et de l'assainissement de l'environnement.

80. Il est instamment demandé aux organismes du système des Nations Unies qui interviennent individuellement ou collectivement dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, par le truchement du Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau, de s'engager à intensifier l'appui qu'ils apportent aux pays en développement et aux activités de suivi, par le biais de leurs activités régulières de programmes et de leurs activités de coopération technique et d'appui financier. Le même engagement est demandé aux autres organisations multilatérales et bilatérales.

En outre, d'autres problèmes importants, définis ci-après, devraient être pris en compte dans ces programmes nationaux.

## **A. Volonté politique**

### **1. L'approvisionnement en eau et l'assainissement, intégrés aux programmes d'atténuation de la pauvreté**

81. Il conviendrait de prêter une attention particulière à la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le cadre des efforts que déploient les gouvernements et la communauté internationale pour atténuer la pauvreté. Les programmes et projets concernant la prestation de services aux citadins et aux ruraux pauvres doivent être conçus et exécutés de manière à améliorer les normes sanitaires de ces populations et leurs capacités de gagner des revenus. Les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement devraient également devenir des points d'entrée du développement économique.

82. Les gouvernements sont instamment priés de s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris lors du Sommet mondial pour le développement social de concentrer leurs efforts et leurs politiques sur les causes profondes de la pauvreté et de répondre aux besoins fondamentaux de tous, notamment en matière d'eau potable et d'assainissement.

### **2. L'approvisionnement en eau et l'assainissement, intégrés aux programmes relatifs aux établissements humains, notamment en matière de prestation de services adéquats d'assainissement aux citadins et aux ruraux pauvres**

83. Les gouvernements doivent intégrer aux programmes relatifs aux établissements humains des politiques visant à renforcer la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux citadins et aux ruraux pauvres. Cette démarche revêt une importance particulière dans le cas de l'assainissement, compte tenu de l'écart important et grandissant qui sépare ceux qui ont accès aux services d'assainissement et ceux qui en sont exclus.

## **B. Viabilité à long terme et prestation de services**

### **1. Amélioration de la prestation de services, de l'exploitation et de l'entretien, fiabilité des services et de la qualité de l'eau**

84. Les gouvernements et les services privés et publics de distribution doivent s'efforcer d'améliorer les services fournis à la clientèle et ce, en augmentant le nombre de ménages desservis par les réseaux d'alimentation en eau plutôt que par des fontaines publiques. Des progrès dans ce domaine se traduiraient, outre l'amélioration des services, par une réduction des quantités d'eau perdues, un recouvrement plus facile des redevances et, partant, un accroissement des recettes. Il faudrait également prendre des mesures importantes pour accroître la fiabilité des services urbains en améliorant les installations existantes et les procédures d'exploitation et d'entretien. Les pressions qui s'exercent sur les infrastructures vieillissantes du fait de l'afflux massif de population vers les zones urbaines vont poser un problème majeur dans les années à venir. Malgré quelques progrès dans les procédures d'exploitation et d'entretien, en particulier dans les zones rurales, du fait que l'on a habilité les collectivités locales à prendre en charge les procédures d'exploitation et d'entretien, il reste encore beaucoup à faire.

85. Par ailleurs, il faut prendre des mesures importantes tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales pour s'assurer que la qualité de l'eau fournie est sans danger pour la consommation humaine. Outre les mesures visant à accroître le taux de couverture et à améliorer la distribution, les gouvernements et les services publics et privés de distribution doivent veiller à ce que l'eau fournie soit adaptée à la consommation humaine.

86. Les gouvernements doivent de toute urgence montrer leur détermination à trouver des solutions aux problèmes posés par l'évacuation des déchets liquides et solides et les maladies transmises par l'eau. Il leur est demandé instamment de tenir compte de ces questions lors de la définition ou de la mise à jour de leurs objectifs et de leurs programmes.

## **2. Injection massive de ressources financières et adoption de politiques appropriées de recouvrement des coûts**

87. Pour réaliser un taux de couverture de 100 %, il faudra des ressources financières beaucoup plus importantes que celles qui sont actuellement affectées à ce domaine. Pour l'essentiel, les investissements complémentaires requis devront obligatoirement provenir de sources gouvernementales, même s'il faut également un soutien financier accru des organismes et des bailleurs de fonds internationaux et des investissements privés accrus. Il est demandé instamment aux gouvernements d'avoir présent à l'esprit l'appel lancé par le Sommet mondial pour le développement social, selon lequel les pays en développement devraient consacrer 20 % des dépenses publiques aux services locaux de base tandis que les pays donateurs devraient y affecter 20 % des montants prévus au titre de l'aide.

88. Il est indispensable de définir et d'appliquer des politiques de recouvrement des coûts qui tiennent dûment compte des besoins des pauvres et des conditions socioéconomiques locales si l'on veut des services publics et privés de distribution viables et autonomes, un taux de couverture de 100 % et des services de distribution productifs. Il y a peu de chances d'obtenir des investissements complémentaires de l'importance requise si des mesures effectives de recouvrement ne sont pas adoptées et appliquées au moins pour les coûts de l'exploitation et de l'entretien des installations. Faute de quoi, la viabilité financière et l'autonomie des services de distribution, qu'ils soient publics, privés ou dirigés par des organisations communautaires, seront compromises.

## **3. Décentralisation et transfert des responsabilités au niveau de gestion le plus proche possible de la base**

89. Les gouvernements doivent persévérer en redoublant d'efforts et mettre en place le cadre institutionnel et réglementaire requis pour permettre le fonctionnement de services publics et privés de distribution autonomes et encourager la participation effective des collectivités locales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le rôle de l'État doit être clairement défini et la distinction doit être établie entre ses fonctions liées à la mise en place et au contrôle de normes et de réglementations, d'une part, et la prestation de services, d'autre part. La création d'un cadre réglementaire bien défini fixant les priorités et créant

les conditions d'une prestation de services équitable et productive est indispensable au bon fonctionnement des services publics et privés de distribution et à une gestion au niveau le plus proche possible de la base.

90. Les gouvernements doivent, avec le soutien de la communauté internationale, redoubler d'efforts dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle des administrateurs et des techniciens, y compris les opérateurs locaux travaillant dans les collectivités rurales et suburbaines. En outre, il faudra aider davantage les collectivités locales pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans le financement, la mise en place, l'exploitation et l'entretien des installations locales d'alimentation en eau et d'assainissement. L'aide en question prendra la forme d'un soutien à l'enseignement ou d'un appui technique et financier. Sans une participation totale de la population à tous les niveaux de la société, l'objectif d'un taux de couverture de 100 % a peu de chances d'être atteint.

91. Les partenariats avec le secteur privé peuvent être encouragés dans certains cas dans un cadre réglementaire et institutionnel adéquat qui prenne en considération les besoins des pauvres. Si l'on veut arriver à un taux de couverture de 100 % dans un proche avenir, il faudra une participation active du secteur privé. Les gouvernements doivent créer les conditions juridiques et institutionnelles voulues pour faciliter la mise en place de partenariats actifs avec le secteur privé aux fins de la prestation de services aux pauvres des zones urbaines et des zones rurales.

## **C. Stratégies clefs pour accroître la portée des mesures prises**

### **1. Liaison entre l'alimentation en eau et l'assainissement et l'enseignement des principes d'hygiène**

92. Les gouvernements doivent s'efforcer de créer des liens étroits entre l'éducation en général, et l'enseignement des principes d'hygiène en particulier, et les efforts entrepris pour progresser quelque peu dans la prestation de services d'assainissement convenables. Il faut réaffirmer avec force l'importance du rôle des femmes en tant qu'élément essentiel du ménage.

93. Depuis des années, de nombreuses études attestent du coût en termes de vies humaines de

l'insuffisance de l'alimentation en eau. Toutefois, ce serait une erreur de croire qu'une amélioration de l'accès à l'eau suffirait pour améliorer sensiblement la santé humaine, s'il n'y a pas de progrès importants sur le plan de l'hygiène et de l'accès aux installations d'assainissement. L'absence d'efforts visant à encourager l'hygiène et concernant la mise en place d'installations d'assainissement continuera de freiner les progrès en matière de santé humaine. À moins d'être reliés à l'amélioration des niveaux d'instruction en général et de l'enseignement des principes d'hygiène en particulier, les programmes d'alimentation en eau et d'assainissement ne risquent guère d'avoir toute l'incidence escomptée sur l'amélioration des niveaux de la santé. À l'inverse, une amélioration de l'éducation entraînera une croissance de la demande effective de services, en particulier d'assainissement.

## **2. Volets sexospécifiques de l'alimentation en eau et de l'assainissement**

94. Il est demandé instamment aux gouvernements et à la communauté internationale de s'efforcer davantage de définir et de mettre en oeuvre les politiques nécessaires pour habiliter les femmes à jouer un rôle décisif dans la planification, la gestion et l'exploitation d'entreprises de distribution d'eau et d'assainissement. Il faut se préoccuper davantage des besoins des femmes et du rôle qu'elles jouent tant dans le ménage que dans la collectivité si l'on veut que les services de distribution d'eau et d'assainissement contribuent pleinement à la lutte contre la pauvreté.

95. En outre, l'intégration sans réserve des femmes dans le processus de planification et d'exécution est indispensable au renforcement des capacités d'intervention des collectivités. Si l'on note un peu plus d'égalité entre les deux sexes dans les orientations actuelles du développement socioéconomique et dans la possibilité de participer à part entière à la programmation, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des services de distribution d'eau et d'assainissement, il existe encore d'importantes disparités dans de nombreux pays. Par exemple, le Rapport mondial sur le développement humain 1999 indique que le taux d'alphabétisation des adultes pour tous les pays en développement est de 62,9 % pour les femmes et de 80 % pour les hommes. Pour 1997, on estime que le produit intérieur brut par habitant généré par les femmes dans les pays en développement représente la moitié de celui

des hommes. Dans la plupart des pays, pays industrialisés, pays en développement et pays en transition, le pourcentage de femmes à des postes d'administration et de direction est inférieur – de beaucoup dans de nombreux cas – à 50 %<sup>17</sup>.

## **3. Gestion améliorée de l'information**

96. Il faut d'urgence créer – ou les améliorer – des systèmes de suivi capables d'évaluer avec un degré élevé de fiabilité les ressources en eau disponibles, leur répartition dans l'espace et dans le temps et la situation de l'alimentation en eau et de l'assainissement. L'absence de données adéquates concernant les ressources en eau, notamment l'alimentation en eau et l'assainissement, reste le maillon faible des efforts entrepris pour améliorer la gestion intégrée des ressources en eau, conformément à l'appel lancé au chapitre 18 du programme Action 21 et dans les conférences qui se sont tenues depuis la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement. Dans la plupart des cas, les données relatives à la couverture par les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement et à la qualité de l'eau sont inégales et peu fiables. Les gouvernements doivent s'attaquer à ce problème si on veut avancer quelque peu en matière de mise en valeur, de gestion et d'utilisation durables des ressources, compte tenu des priorités spécifiques établies au titre du développement. Comme les problèmes de qualité de l'eau s'aggravent et s'étendent, le suivi de la qualité de l'eau devrait tenir une place importante dans les programmes sectoriels nationaux. Les programmes nationaux de gestion de l'information peuvent être complétés par des systèmes locaux de surveillance dans le cadre desquels la population aurait les connaissances et les outils nécessaires pour suivre les problèmes de ressources en eau et d'assainissement, ainsi que la qualité de leurs sources d'eau.

97. Les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination, et en coopération avec d'autres organismes internationaux et régionaux et les organisations non gouvernementales compétentes, devraient renforcer leur soutien aux gouvernements et consolider leurs propres capacités de suivi. Il conviendrait de publier des rapports périodiques sur les taux de couverture de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans le cadre du futur rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

#### 4. Intégration de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans une approche globale de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau

98. Il est essentiel d'établir et de réaliser dans les années qui viennent des objectifs assortis de délais en matière d'alimentation en eau et d'assainissement, dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau. La Commission du développement durable à sa cinquième session a souligné qu'il était important de traiter l'alimentation en eau et l'assainissement dans le contexte d'une approche intégrée de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau. Bien que l'on note quelques progrès au titre de cet objectif, la gestion des ressources reste extrêmement dispersée dans la plupart des pays.

#### Notes

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plate, 14-25 mars 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12 et rectificatif), chap. I.

<sup>2</sup> Voir Albert Schwingshandl, Helmut Weidel et Jutta Mayer, *Le secteur de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau dans les pays d'Europe centrale et orientale, les nouveaux États indépendants et la Mongolie*, Rapport soumis au Conseil de coordination pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (Vienne, novembre 1995).

<sup>3</sup> Les pays d'Asie occidentale, qui faisaient l'objet d'une catégorie distincte dans les précédents rapports, sont désormais inclus dans les pays d'Asie.

<sup>4</sup> Des données ventilées pour la plupart des sous-régions, telles que définies par la Division de la population (voir par exemple *World population prospects: The 1996 Revision*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.XIII.9), peuvent également être extraites de l'évaluation de l'UNICEF et de l'OMS mais ne figurent pas dans le tableau 1.

<sup>5</sup> Voir *Second Water Utilities Data Book for the Asia and Pacific Region: Summary of Results for 50 Utilities*, sous la direction de Arthur G. McIntosh et Cesar E. Yñiguez (Banque asiatique de développement, 1997).

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain, 1999*, Oxford University Press, 1999), tableau 13.

<sup>7</sup> Voir Water Supply and Sanitation Collaborative Council: *Vision 21: A Shared Vision for Water Supply; Sanitation and Hygiene and a Framework for Action*, document

présenté lors du deuxième Forum mondial sur l'eau et la conférence ministérielle (La Haye, 17-22 mars 2000), intitulé « Mobilizing external resources ».

<sup>8</sup> Voir Water Supply and Sanitation Collaborative Council, op. cit.

<sup>9</sup> Voir Programme des Nations Unies pour le développement, op. cit., tableau 15.

<sup>10</sup> Voir McIntosh et Yñiguez, op. cit.

<sup>11</sup> Voir *Rapport sur le développement mondial, 1998/99*, Banque mondiale (New York, Oxford University Press, 1999), tableau 4.

<sup>12</sup> L'indicateur de la pauvreté humaine utilisé dans le *Rapport sur le développement humain* regroupe en un seul indicateur l'absence de quatre éléments fondamentaux de la vie humaine : longue vie et santé, connaissance, conditions économiques et intégration sociale pour les pays en développement. Le premier élément se mesure au pourcentage d'individus censés ne pas vivre au-delà de 40 ans; le deuxième à l'illettrisme; le troisième au pourcentage de personnes privées de services de santé et d'eau potable et le dernier au pourcentage d'enfants de moins de 5 ans plus ou moins sous-alimentés.

<sup>13</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-4 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II, par. 18.6.

<sup>14</sup> Ibid., par. 18.7.

<sup>15</sup> Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects: The 1996 Revision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.XIII.5).

<sup>16</sup> Voir *Sommet pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.IV.8], chap. I, résolution 1, annexe I, sect. C, Engagement 6 m)].

<sup>17</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, op. cit., tableau 3.